MGEN – Votre dispense arrive à échéance : pensez à actualiser votre situation !

Vous aviez choisi d'être dispensé du contrat collectif santé MGEN ? Votre dispense arrive à échéance le 31 décembre 2026. Vous devez donc actualiser votre situation pour l'année 2027.

Attention : vous disposez de 10 jours pour effectuer votre démarche ! Sans réponse de votre part, vous serez automatiquement affilié au contrat collectif obligatoire (socle uniquement) à compter du 1er janvier 2027.

Note : Ce délai de 10 jours, particulièrement contraignant, relève d'une procédure de gestion administrative et non d'une échéance fixée par le décret régissant les dispenses d'adhésion. Si son dépassement entraîne une affiliation d'office, il ne prive pas pour autant les maîtres de leur droit à solliciter une dispense dès lors qu'ils remplissent les conditions réglementaires.

Démarche :

Étape 1 – Retrouvez les courriels de la MGEN

Repérez sur votre boite académique le message du 17 novembre émanant de l'adresse **support-notif@notif.mgen.fr** ayant pour objet « MGEN - Finalisation de votre affiliation », utilisez le lien personnel vers votre espace MGEN y figurant. Connectez-vous avec l'adresse électronique que vous aviez choisie lors de votre demande de dispense et votre mot de passe. Un code temporaire vous y sera envoyé par courriel pour sécuriser votre connexion.

Étape 2 – Choisissez votre situation

Cliquez sur 

Deux possibilités s'offrent à vous :

- **Vous souhaitez conserver votre dispense :** cliquez sur « Demander une dispense », sélectionnez votre motif et transmettez l'attestation sur l'honneur demandée. **Attention : une dispense antérieure ne se prolonge pas automatiquement.**
  NB : le motif de dispense « Couvert par un contrat santé individuel auprès de la MGEN ou d'un autre assureur ... » prend fin au 31/12/26
  NB : le motif de dispense « Bénéficiaire en tant qu'assuré d'un contrat collectif santé obligatoire souscrit par un autre employeur » est valable si vous effectuez des heures payées par l'Ogec et que celui-ci vous a affilié au contrat santé de l'établissement.

Capture d'écran :

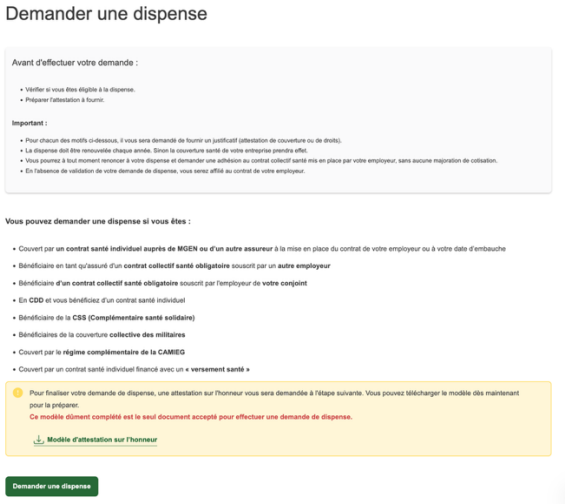

- **Vous souhaitez adhérer au contrat collectif :** cliquez sur « Démarrer l'adhésion ».
  Complétez les différentes rubriques :
  Indiquez votre régime de Sécurité sociale : **Régime général ou Alsace-Moselle**.
  Précisez si vous souhaitez couvrir votre conjoint et/ou vos enfants.
  Choisissez votre couverture santé : **socle seul ou avec une option complémentaire**.
  (Un simulateur de remboursement vous est proposé en bas de page)
  Finalisez votre demande.

Capture d'écran Adhésion :

Découverte de vos besoins Santé

J'indique de quel régime de Sécurité sociale je dépends

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Quel est votre régime d'affiliation ? *

Si vous dépendez de la Caisse Française des Etrangers (CFE), veuillez choisir le Régime Général.

Régime Général

- Régime Général
- Alsace Moselle

Je définis les bénéficiaires de mon contrat santé

Je valide la couverture santé qui me correspond